

LA FAMILLE RÉVOLUTIONNAIRE CHURCHILL HONORÉE POUR SON RÔLE DANS L'ÉDUCATION DES SOURDS À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 18 septembre 2023

Kimberly et Todd Churchill, de Terre-Neuve-et-Labrador, se sont battus pendant 5 ans et ont remporté – une victoire juridique historique en mars 2023 pour le droit à une éducation publique complète et équitable pour leur fils maintenant âgé de 12 ans, Carter, qui est sourd et atteint de paralysie cérébrale. Cette victoire à la Commission d'enquête sur les droits de la personne de Terre-Neuve-et-Labrador a créé un précédent juridique officiel pour la pleine inclusion sociale ainsi que l'accès à un environnement riche en langue des signes où le programme est enseigné et évalué dans la langue maternelle de l'enfant sourd.

Cette décision documente officiellement le droit à une éducation adaptée aux sourds pour tous les enfants sourds et malentendants au Canada partout dans le monde, y compris les enseignants et les assistants qui maîtrisent la langue des signes, les salles de classe satellites spécialisées pour amener les enfants sourds dans la même classe, et le nouveau respect et la sensibilisation du public pour la langue des signes en général, en particulier la langue des signes américaine (ASL), la langue des signes québécoises (LSQ) et la langue des signes autochtones (ISL) ici au Canada.

La famille de Carter, Todd et Kimberly Churchill et son frère Hunter, ont reçu le prix Henry Vluc le 5 août 2023, devant un public dévoué, lors d'un gala de remise de prix à Ottawa, en Ontario, organisé par l'Association des Sourds du Canada – Canadian

Association of the Deaf (ASC-CAD). Présentant le prix, l'épouse de l'homonyme du prix, Leonor Vluc, elle-même secrétaire de longue date du conseil d'administration de cette association.

Le prix Henry Vluc est décerné pour des actions politiques, juridiques ou de défense des droits qui ont considérablement augmenté l'égalité des Canadiens sourds et nommées en l'honneur de Henry Vluc le premier avocat sourd au Canada.

Lors de la cérémonie de remise des prix, les Churchill ont prononcé un discours émouvant que l'épreuve des droits de la personne avait pris sur la famille depuis qu'ils ont déposé en mai 2017, alors que Carter n'avait que six ans. Au cours du processus des droits de la personne, le Newfoundland and Labrador English School District (NLESD) a dépensé près de 750 000 \$ en ressources juridiques pour défendre la discrimination du fils sourd de Churchill, mais a tout de même été reconnu coupable de discrimination contre Carter pendant quatre (4) années consécutives alors qu'il était étudiant à l'école primaire Beachy Cove. Les Churchill, tout en acceptant le prix, ont lancé un appel à tous les conseils scolaires du pays pour qu'ils accueillent adéquatement tous les enfants sourds, y compris une reconnaissance de la centralité de la langue des signes dans l'éducation des Sourds.

Avec la famille Churchill, le CAD-ASC estime qu'il est inacceptable de nos jours de voir comment Carter a été privé de ses droits humains fondamentaux à l'éducation. L'ASC-CAD n'est pas surpris que cette discrimination se poursuive dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador à la suite de la fermeture de la seule école pour sourds de la province en 2010. À l'époque, la porte-parole provinciale de l'enfance et de la jeunesse, Jackie Lake Kavanagh, a fait état des défis auxquels sont confrontés les élèves sourds et malentendants dans le système.

L'ASC-ASC demande au premier ministre Andrew Furey de modifier sa lettre de mandat de 2021 à l'honorable Krista Lynn Howell, ministre de l'Éducation, afin de tenir compte de l'histoire et de la récente décision de la Commission d'enquête sur les droits de la personne et de lui ordonner d'annuler les mauvais traitements infligés aux élèves sourds dans la province. Nous demandons à son mandat d'identifier clairement son obligation de remédier à ces défaillances systémiques et de veiller à ce que le système d'éducation réponde aux besoins des élèves sourds et sourds-aveugles sur un pied d'égalité avec leurs homologues entendants.

L'ASC-ASC souligne également la responsabilité légale de toutes les administrations provinciales de se conformer à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (DNUPH), qui a été ratifiée par le Canada en mars 2010 en ce qui concerne des dispositions particulières pour la prestation de l'éducation des Sourds au Canada. Nous demandons à la province de Terre-Neuve-et-Labrador de mettre pleinement en œuvre la loi sur l'accessibilité et ses règlements, qui élimineront les obstacles pour tous les Terre-Neuviens et Labradoriens dans tous les domaines de compétence provinciale, y compris l'article 24 de l'UNCRPD sur les questions d'éducation.

Au cours de cette [la Semaine internationale des Sourds](#), l'ASC-CAD demande que toutes les décisions et mesures prises concernant les communautés et les écoles sourdes soient prises en consultation avec les dirigeants sourds, les enseignants, les consultants et les experts en éducation et en langue des signes, ainsi que les élèves et les parents des communautés sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Shawna Joynt
Monsieur le Président,
Canadian Association of the Deaf – Association des Sourds du Canada

Richard Belzile
Directeur général
Canadian Association of the Deaf – Association des Sourds du Canada

Kim et Todd Churchill
Parents de Carter Churchill
www.carterchurchill.ca